

**RÉUNION DU BUREAU
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

LUNDI 27 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION

N°21/27-07-2026

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

PROROGATION DES CONVENTIONS D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) SUR LES CONCESSIONS AÉROPORTUAIRES ET LE PORT DE COMMERCE DE BASTIA

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment :

- L'article 5.3 - « *Compétences du Conseil d'administration* » ;
- L'article 5.4 - « *Délégation d'attribution du Conseil d'administration à d'autres instances de l'établissement public* », précisant que le Conseil d'administration peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions pour une période et un objet déterminés ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Bureau ;

Le Bureau, régulièrement convoqué, délibérant valablement en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'administration ;

Le quorum étant atteint :

Nombre total de Membres élus du Bureau	:	16
Quorum	:	9
Nombre de Membres élus du Bureau présents	:	7
Nombre de Membres élus du Bureau ayant donné pouvoir	:	3
Nombre total de Membres élus du Bureau présents et représentés	:	10
Nombre total de votants	:	10
Adoption	:	10

Membres élus du Bureau présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.
Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.
Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Karina GOFFI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.
Angèle BASTIANI à Charlotte TERRIGHI
Gilles GIOVANNANGELI à Gilles SIMEONI

Représentant des Professionnels : M.
Auguste GIOVANNI à Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-21_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°03/09-12-2025/432 de l'Assemblée générale ordinaire de la CCI de Corse du 9 décembre 2025, portant approbation des protocoles de fin des contrats de concessions des aéroports de Corse et du port de commerce de Bastia, et notamment l'article 9.2 des protocoles stipulant la prorogation de six mois des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT), expirant au 31 décembre 2025 et délivrées sur ces mêmes concessions ;

VU les délibérations n°13/22-12-2025/13, n°14/22-12-2025/14, n°15/22-12-2025/15, n°16/22-12-2025/16 pour les aéroports de Corse et n°17/22-12-2025/17 pour le port de commerce de Bastia du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025, approuvant les contrats de concessions de service public octroyés par la Collectivité de Corse à effet du 1^{er} janvier 2026 ;

VU les délibérations n°04/02-01-2026/21, n°05/02-01-2026/22, n°06/02-01-2026/23, n°07/02-01-2026/24 pour les aéroports de Corse et n°08/02-01-2026/25 pour le port de commerce de Bastia du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 2 janvier 2026, prenant acte de l'approbation de ces contrats de concession ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'administration au Bureau, et notamment celle concernant les « *Délivrances des Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Public* » ;

VU la délibération N°03/02-01-2026/20 du Conseil d'administration l'EPCI de Corse du 2 janvier 2026, prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'établissement 22 décembre 2025 ainsi que de ces délégations d'attributions du Conseil d'administration au Bureau ;

CONSIDÉRANT les dispositions des nouveaux contrats de concession relatives aux autorisations d'occupation avec des tiers, et l'obligation tirée de l'article 13.3.2 desdits contrats imposant à l'EPCI de Corse d'obtenir l'approbation de l'Autorité Concédante s'agissant des modèles types des convention d'AOT par nature d'occupation ou de destination ;

CONSIDÉRANT les nombreux échanges entre l'EPCI de Corse et la Collectivité de Corse intervenus depuis le début de l'année afin de mettre au point ces modèles types de référence, et finalement, la correspondance en date du 26 mai 2026 de l'Autorité de Tutelle portant approbation des « modèles types » d'Autorisation ou de Convention d'occupation du domaine public, et autorisant une prolongation des AOT **en cours pour la durée nécessaire à l'organisation de procédures de renouvellement et de sélection de manière sécurisée ;**

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer, à partir de cette date, du temps suffisant pour régler la rédaction des cahiers des charges des Appels à Manifestation d'Intérêts et le déroulement des procédures ;

Il doit être envisagé la mise en œuvre de nouveaux avenants de prorogation qui tiennent compte de la complexité des dossiers et des contraintes de procédures, soit jusqu'au 31 octobre 2026 pour les AOT administratives, et jusqu'au 31 décembre 2026 pour toutes les occupations commerciales.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSIDÉRANT que le Quorum est atteint :

Quorum requis pour le vote : 9

Ont voté POUR : 10

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles GIOVANNANGELI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Le Bureau :

- **RATIFIE** le cadre juridique sécurisé de prorogation des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) expirant au 30 juin 2026 du fait de l'article 9.2 des protocoles de fin de concessions, soit jusqu'au 31 octobre 2026 pour les AOT administratives, et jusqu'au 31 décembre 2026 pour toutes les occupations commerciales ;
- **MANDATE** le Président, le 1^{er} Vice-Président, le Directeur Général, les Directeurs des concessions ou les délégataires des signatures de ces actes, chacun en ce qui le concerne, pour procéder à leur établissement selon les listes jointes en annexe ;
- **ADOpte** le calendrier de renouvellement et de mandater le Président afin de mettre en œuvre les procédures de publicité et de sélection dont il sera rendu compte lors d'une prochaine réunion soit du Bureau, soit du Conseil d'administration de l'établissement.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 27 juillet 2026

La Secrétaire,

Charlotte TERRIGHI

**Le Président de l'établissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-21-27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

AEROPORT D'AJACCIO NAPOLEON BONAPARTE

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
PROROGATION
CONDITIONS**

PROROGATION JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2026

OCC	SOCIETE/ CLIENT	OBJET AOT/AVENANT	TERME AOT
ADM	AEROCLUB DE LA CORSE	HANGAR AEROCLUB	31/10/2026
ADM	APROLIS	MAINTENANCE MATERIELS DE PISTE	31/10/2026
ADM	CORSE HELICOPTERE	HANGAR AERONAUTIQUE	31/10/2026
ADM	AIRCORSICA	COMMISSARIAT DE BORD	31/10/2026
ADM	AIRCORSICA	BUREAUX DR	31/10/2026
ADM	CASAVIA	HANGAR AG	31/10/2026
ADM	AJACCIO AUTOMOBILE SA	TERRAIN NU (ATTENANT CONCESSION AUTO)	31/10/2026
ADM	SALINI Paul Valère	ENTRETIEN ET FAUCHAGE ZCV	31/10/2026
ADM	SALINI Paul Valère	ENTRETIEN ET FAUCHAGE ZCP	31/10/2026
ADM	AEROMODELISME	TERRAIN POUR ACT AEROMODELISME	31/10/2026
ADM	LIVRELLI DOMINIQUE	ENTRETIEN ET FAUCHAGE AD 123	31/10/2026
ADM	BP FRANCE	BANQUE	31/10/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-21_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

PROROGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2026

OCC	SOCIETE/ CLIENT	OBJET AOT/AVENANT	TERME AOT
COMM	SARL DLMC	TERRAINS ACTIVITE GARDIENNAGE	31/12/2026
COMM	ECODIA	EXPLOITATION AUTOMATES	31/12/2026
COMM	CREDIT AGRICOLE DE LA CORSE	DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS	31/12/2026
COMM	BAR RESTAURANT	BAR-RESTAURATION RAPIDE	31/12/2026
COMM	SARL PRODUITS COSRSSES AEROPORT	EPICERIE FINE ZCV	31/12/2026
COMM	SARL PRODUITS COSRSSES AEROPORT	EPICERIE FINE ZCP	31/12/2026
COMM	CITER-CORSE AUTO RENT	LOCATION DE VEH SANS CHAUFFEUR	31/12/2026
COMM	CITER-CORSE AUTO RENT	LOCATION DE VEH SANS CHAUFFEUR	31/12/2026
COMM	HERTZ - FILIPPI AUTO SA	LOCATION DE VEH SANS CHAUFFEUR	31/12/2026
COMM	EUROPCAR- EURL SATAL	LOCATION DE VEH SANS CHAUFFEUR	31/12/2026
COMM	EUROPOCAR- EURL SATAL	LOCATION DE VEH SANS CHAUFFEUR	31/12/2026
COMM	AVIS-OLLANDINI	LOCATION DE VEH SANS CHAUFFEUR	31/12/2026
COMM	RENT A CAR	LOCATION DE VEH SANS CHAUFFEUR	31/12/2026
COMM	B MOBILITY	LOCATION DE VEH SANS CHAUFFEUR	31/12/2026
COMM	SAS SIXT	LOCATION DE VEH SANS CHAUFFEUR	31/12/2026
COMM	DIFFUSION PUBLICITE	ESPACES PUB EXTERIEURE	31/12/2026
COMM	SERVICO	ESPACES PUB INTERIEURE	31/12/2026
COMM	SANTARELLI MARINE	COMMERCE RICANTO	31/12/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-21_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

AEROPORT DE BASTIA PORETTA

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
PROROGATION
CONDITIONS**

PROROGATION JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2026

OCC	SOCIETE/ CLIENT	OBJET AOT/AVENANT	TERME AOT
ADM	SAS ALTAGNA	ACTIVITES AERONAUTIQUES	31/10/2026
ADM	ARIA LINEA JET	ACTIVITES AERONAUTIQUES	31/10/2026
ADM	AEROCLUB BASTIA PORETTA	AEROCLUB	31/10/2026
ADM	AEROCLUB ST EXUPERY	AEROCLUB	31/10/2026
ADM	SAS CORSICA TECHNICS	ACTIVITES AERONAUTIQUES	31/10/2026
ADM	COMMUNAUTE DE COMMUNE MARANA GOLO	ETS PUBLIC	31/10/2026
ADM	AIR FRANCE VAD	ACTIVITES AERONAUTIQUES	31/10/2026
ADM	GAEC I MONTI	TERRAIN AGRICOLE	31/10/2026
ADM	ADMR	PANNEAU	31/10/2026
ADM	SARL SATAB HANDLING	ACTIVITES AERONAUTIQUES	31/10/2026
ADM	C2I	FORMATION	31/10/2026
ADM	CRCAM CORSE	BANQUE	31/10/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-21_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

PROROGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2026

OCC	SOCIETE/ CLIENT	OBJET AOT/AVENANT	TERME AOT
COMM	ADA BERNARDINI	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	CORSE AUTO RENT	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	A FARFALLA	COMMERCE BIJOUX	31/12/2026
COMM	GUY ARMANET	TABAC PRESSE	31/12/2026
COMM	GUY ARMANET	COMMERCE	31/12/2026
COMM	A STALLA	PRODUITS REGIONAUX	31/12/2026
COMM	CORSICA DUTY FREE	PARFUMERIE	31/12/2026
COMM	BASTIA MATIC	MANEGES	31/12/2026
COMM	BUDGET	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	ADA B. MOBILITY	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	AVIS	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	EUROPCAR	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	CORSE AUTO RENT	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	SAS BRASSARIA	BAR RESTAURANT	31/12/2026
COMM	CORSICA AUTO MOTO RENT	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-21_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

AEROPORT DE CALVI SAINTE CATHERI NE

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
PROROGATION
CONDITIONS**

PROROGATION JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2026

OCC	SOCIETE/ CLIENT	OBJET AOT/AVENANT	TERME AOT
ADM	AEROCUB DE CALVI	ACTIVITE AEROCUB	31/10/2026

PROROGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2026

OCC	SOCIETE/ CLIENT	OBJET AOT/AVENANT	TERME AOT
COMM	AUTOCARS MARIANI	TRANSPORT VOYAGEURS	31/12/2026
COMM	PHILIPPE CECCALDI	TABAC PRESSE	31/12/2026
COMM	PHILIPPE CECCALDI	PRODUITS REGIONAUX	31/12/2026
COMM	TCHKALIB	BAR RESTAURANT	31/12/2026
COMM	EUROPCAR	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	AVIS OLLANDINI	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	CORSE AUTO RENT	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	FILIPPI AUTO	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-21_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

AEROPORT DE FIGARI SUD CORSE

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

PROROGATION

CONDITIONS

PROROGATION JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2026

OCC	SOCIETE/ CLIENT	OBJET AOT/AVENANT	TERME AOT
ADM	AEROCUB FSC	AEROCUB	31/10/2026
ADM	AIR CORSICA	ACTIVITES AERONAUTIQUES	31/10/2026
ADM	DE PERETTI GARDIENNAGE	VEHICULES	31/10/2026

PROROGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2026

OCC	SOCIETE/ CLIENT	OBJET AOT/AVENANT	TERME AOT
COMM	CASTELLI FRANCHI RENT A CAR	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	ENTERPRISE ALAMO	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	ENTERPRISE ALAMO	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	BALESI LOCATION	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	FILIPPI AUTO	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	FILIPPI AUTO	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	DRIVALIA	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	OLLANDINI AVIS	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	OLLANDINI AVIS	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026
COMM	CREDIT AGRICOLE	BANQUE	31/12/2026
COMM	SARL AERO PRESSE	PRESSE	31/12/2026
COMM	SERVICO	PUBLICITE	31/12/2026
COMM	SNC JOSEPHA	TABAC	31/12/2026
COMM	SCALA	ACTIVITES AERONAUTIQUES	31/12/2026
COMM	BALESI	COMMERCE VEHICULES	31/12/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-21_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

PORT DE COMMERCE DE BASTIA**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
PROROGATION
CONDITIONS****PROROGATION JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2026**

OCC	SOCIETE/ CLIENT	OBJET AOT/AVENANT	TERME AOT
ADM	SOCIETE ERASME	REMORQUAGE	31/10/2026
ADM	SCOP LAMANAGE	LAMANAGE	31/10/2026
ADM	SATTION PILOTAGE DE HAUTE CORSE	PILOTAGE	31/10/2026
ADM	SOCIETE D'ACCONAGE	ACCONAGE	31/10/2026

PROROGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2026

OCC	SOCIETE/ CLIENT	OBJET AOT/AVENANT	TERME AOT
COMM	SOCIETE VICAT	STOCKAGE CIMENT	31/12/2026
COMM	BAROMATIC	DISTRIBUTEURS	31/12/2026